

Dans cet appel, le secrétaire général de l'ONU demandait à la Grèce et à la Turquie « de cesser de menacer leur sécurité réciproque, ainsi que celle de Chypre, et dans un premier temps, pour répondre au second appel en date du 24 novembre, d'effectuer le retrait rapide des forces qui dépassent le chiffre convenu de leurs contingents respectifs à Chypre ». (Le secrétaire général fait allusion aux contingents de 950 Grecs et de 650 Turcs autorisés par le Traité de l'Alliance de 1960 à propos de Chypre.) Il poursuivait :

En ce qui concerne le rôle qu'on pourrait juger souhaitable encore à l'UNFICYP, il semble que, sous réserve des mesures nécessaires de la part du Conseil de sécurité, le mandat pourrait en être élargi de façon à lui confier des fonctions plus vastes permettant de faire régner le calme et la paix à Chypre, en particulier de surveiller le désarmement et de trouver des mesures d'ordre pratique propres à assurer la sécurité intérieure et celle de tous les habitants de Chypre. A cet égard, mes bons offices seraient naturellement à la disposition des parties sur leur demande.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada publia rapidement une déclaration à l'appui des efforts accomplis par le secrétaire général et exprima, au nom du Gouvernement canadien, l'espoir que « les gouvernements intéressés pourront faire disparaître les causes de tension actuelle et préparer ainsi la voie à un règlement permanent de la question ».

### Réponses grecques et turques

Les réponses que le secrétaire général reçut de Grèce et de Turquie indiquaient que les deux pays répondaient à l'appel qui leur avait été lancé et qu'ils étaient prêts à passer rapidement aux actes. La réponse turque, se référant à l'avant-dernier paragraphe de l'appel (*voir plus haut*), était totalement en faveur « d'un élargissement du mandat et d'une extension des fonctions de l'UNFICYP notamment sur le contrôle du désarmement qui devrait s'appliquer à toutes les forces mises sur pied après 1963... ceci comme garantie indispensable pour assurer la sécurité de la communauté turque... ». La réponse du Gouvernement de Chypre « accueillait très favorablement » l'appel, indiquait que le retrait des forces grecques et turques excédant les contingents nationaux constituerait une première étape vers un retrait complet, poursuivait en disant que des garanties réelles contre une intervention armée dans les affaires de Chypre étaient « d'une nécessité urgente » et déclarait enfin que Chypre « acceptait avec plaisir les bons offices de l'ONU en ce qui concernait toutes les questions mentionnées à l'avant-dernier paragraphe de son appel.

S'adressant le 4 décembre à la Chambre des communes, M. Martin fit remarquer que les réponses des trois gouvernements intéressés avaient été positives et il exprima l'espoir qu'« il serait possible de commencer à bref délai le retrait des forces nationales de Chypre et de revenir sur certaines des mesures militaires qui ont été prises récemment dans ce secteur ». Il signala toutefois que l'accord entre les parties n'était pas complet sur tous les points et qu'à son grand regret les relations entre les deux communautés de Chypre ne s'étaient pas améliorées. Sa remarque sur le fait que l'accord entre les parties était incomplet traduisait